

ABONNEMENT

Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	7

Poste :

Un an	39 fr.
Six mois	21
Trois mois	8

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 3, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 JANVIER

INFORMATIONS

M. le général Boulanger déposera aujourd'hui sur la tribune de la Chambre sa démission de député du Nord. Cet acte est une réponse aux clameurs des jacobins qui annoncent avec plus de bruit que de conviction la victoire prochaine de M. Jacques. Les auteurs de ces vantardises menacent M. Boulanger d'une « veste » et M. Rochefort leur fait observer qu'ils pourraient bien sortir du scrutin du 27 janvier avec une magnifique Jacqu...ette.

M. Jacques a cru devoir pimenter d'anticléricalisme sa circulaire insipide. La Temps lui-même trouve que le « candidat de la République » aurait pu et dû s'épargner le ridicule de faire de M. Boulanger le « candidat des curés ». Mais il fallait réchauffer le zèle des loges maçonniques qui sont divisées. Malgré le Grand-Orient, les congrès républicains sont désorientés.

UN NOUVEAU CANDIDAT

On sait que le parti ouvrier — le parti possibiliste — soutient la candidature de M. Jacques. Mais, comme nous l'avons dit, les autres groupes socialistes — beaucoup moins importants du reste, par le nombre, que le groupe possibiliste — se refusent à la concentration et viennent de poser une candidature nouvelle.

Cent onze délégués de groupes ou comités appartenant pour la plupart aux partis blanquiste et guesdiste, se sont réunis salle Léger, rue du Temple.

On a d'abord adopté à l'unanimité l'idée d'une candidature séparée.

Plusieurs candidats ont été proposés, notamment MM. Vaillant, conseiller municipal; Boulé, conseiller prud'homme révoqué; Protot, ancien membre de la Commune; Jules Guesde, ancien rédacteur du Cri du Peuple.

La candidature de M. Protot, énergiquement soutenue par quelques délégués, comme ayant un caractère significatif, a cependant été vivement combattue par d'autres, qui ont fait observer que « l'ancien membre de la Commune s'étant désintéressé de la politique militante, il n'était pas juste de lui faire prendre la place de socialiste qui n'avaient pas déserté la brèche où se livre le bon combat. »

Une vive discussion s'est engagée ensuite sur les candidatures de MM. Vaillant, Jules Guesde et Boulé.

Les partisans de la candidature Boulé ont fait valoir surtout que le parti blanquiste étant sans argent, M. Vaillant, s'il était désigné, se trouverait seul avec son journal le Cri du Peuple et quelques amis. Avec M. Boulé, au contraire, qui est très populaire parmi les socialistes, on pourrait compter sur le concours pécuniaire de plusieurs chambres syndicales.

En conséquence, M. Boulé a été choisi comme candidat.

Une question

Il paraît certain que la discussion sur la révision ne viendra pas ce mois-ci à la Chambre. On veut, dit-on, en finir d'abord avec la loi militaire. Ne serait-ce pas plutôt qu'on aurait songé à ce que sera la discussion? Ne se serait-on pas dit, aussi bien dans le monde gouvernemental que parmi les députés de la gauche, que le débat aurait très probablement pour effet d'étaler plus que jamais les divisions et les impuissances républicaines? N'aurait-on pas pensé qu'il serait fort opportun de donner le spectacle avant le scrutin du 27 janvier et estimé que ce ne serait peut-être pas le meilleur moyen de gagner des voix au candidat ministériel, M. Jacques? Nous savons bien qu'on ne répondra pas à notre question, mais nous la posons néanmoins, parce que le public n'aura pas de peine à y répondre.

On a commencé, à la Préfecture de la Seine, à organiser les services pour assurer

le fonctionnement régulier du scrutin du 27 janvier.

Le premier travail dont on a à s'occuper consiste à faire faire les imprimés nécessaires à cette opération. Il a été donné, d'un seul coup, des bons à tirer pour près de quinze cent mille feuilles diverses, dont 600,000 cartes électorales. La confection de ces cartes, à elle seule, coûtera 5,400 francs.

Tous les imprimés commandés devront être livrés à la fin de la semaine, époque où la distribution en sera faite aux mairies du département.

D'après la dernière révision des listes électorales, arrêtée au 31 mars dernier, le département de la Seine compte 570,000 électeurs inscrits.

Les radiations faites depuis par suite de décès ou pour toute autre cause étant d'environ 47,000, il restera à établir au moins 560,000 cartes électorales.

Ce dernier travail sera fait par les soins des mairies, et c'est ici que la besogne vient se compliquer, par suite de la coïncidence du scrutin du 27 avec la période de la révision annuelle des listes électorales. Voici en quoi consiste la double opération qu'il faut faire en sens inverse et dans un délai très court :

D'une part, il faut classer les électeurs par rues pour le scrutin du 27, et, d'autre part, pour la révision des listes, il faut les classer par noms alphabétiques. A ce double travail, déjà compliqué, vient s'ajouter la révision dite de retranchement qui doit être terminée, d'après la loi, cinq jours avant le scrutin du 27.

Le scrutin du 27 janvier occasionnera une dépense d'environ cent mille francs.

DECLARATION DE M. BOULANGER

Le Gaulois, qui poursuit sa campagne boulangiste, fait connaître en ces termes l'impression du général sur la candidature Jacques et les chances de l'élection :

« Je n'exagère pas en disant que des

milliers et des milliers d'électeurs viennent à moi tous les jours, adhérent entièrement à mon programme, qui est celui de tous les honnêtes gens, qui veulent en finir avec tous ces gens qui parlent beaucoup parce qu'ils ne peuvent et ne savent rien faire.

« Et je ne serais pas satisfait de ce qui se passe ?

« Oui, je le suis, car je vois que l'on m'est reconnaissant de ce que j'ai fait et de ce que j'ai supporté pour avoir voulu faire la France prospère à l'intérieur, grande et respectée à l'extérieur.

« — Ce que vous venez de me dire, mon général, s'adresse aux républicains; mais croyez-vous que tous les conservateurs voteront pour vous ?

« — Je suis sûr des quatre-vingt mille électeurs appartenant à l'Union conservatrice, qui veulent, comme moi, balayer ces nouvelles écuries d'Augias.

« Quant aux intransigeants conservateurs, car il y en a dans tous les partis, je ne me suis jamais fait d'illusion à leur égard.

« Ce sont des personnalités qui ne comprennent pas les exigences des temps, qui ont changé du tout au tout. Ce sont des irréductibles, il faut les laisser à leurs idées. Et encore, la circulaire de M. Jacques pourra peut-être modifier leurs dispositions. Attendons-en les effets !

« — Et que comptez-vous faire pendant la période électorale; organiserez-vous des réunions ?

« — Dieu m'en garde !

« Ah ! je sais bien que l'on voudrait que mes amis organisassent des réunions, qui auraient pour conséquence inévitable, étant donné les agissements de mes adversaires, de dégénérer vite en tumultes, en bagarres, en désordre dans la rue.

« Ils ne manqueraient pas de me rendre responsable de tout ce qu'ils auraient provoqué; de m'accuser de lèse-patriotisme, de vouloir empêcher la réussite de l'Exposition, de cet effort viril de la nation française qu'escompte le travail national, depuis le plus grand industriel jusqu'au petit fabricant, jusqu'à l'ouvrier en chambre de la rue

15 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

A l'aube, quand elle s'éveilla, son premier regard fut pour la forteresse. Mais elle n'aperçut qu'une lourde masse grisâtre, émergeant des doubles brouillards de la Meuse et du Wahal. On eût dit un de ces châteaux fantastiques défendus par des esprits malfaisants et dont l'entrée restait interdite aux voyageurs. Son regard s'y attacha pourtant d'une façon obstinée. Elle attendait que la prison sortit de ses voiles humides.

Alors un souvenir terrible lui vint. — Il me manque, dit-elle avec amertume, la lunette d'approche de Maurice de Nassau.

Puis, la main levée comme si elle en appelait à Dieu :

— Le misérable ! le misérable !

Lentement, tandis que Marie Reigenberg demeurait accoudée à sa fenêtre, la villa de Gorcum s'éveilla.

D'abord elle vit les bateliers détacher les barques, orienter les voiles, puis s'embarquer, les uns seuls, les autres avec des femmes et des

enfants. Puis ce furent de longs trains de bois qui descendaient le courant avec lenteur, plongeant à demi sous l'eau, gardant à l'avant des feux allumés sur lesquels cuisaient les repas des hommes : ils arrivaient de là-bas où l'on abat les sapins de la Forêt-Noire, où le vieux Rhin prend et les entraîne jusque dans les cours d'autres rivières.

Ensuite des sonneries de cloches commencèrent dans les églises : les unes douces, angéliques, s'échappant des monastères où se psalmodiaient déjà les matines, les autres graves et solennelles : celle de Saint-Vincent domina le concert aérien, jusqu'à ce que l'airain de Saint-Villebod résonnât à son tour dans le lointain.

Marie écouta longtemps; puis, désespérant de distinguer aucun signal venu de la forteresse, elle quitta la fenêtre et sortit. Ne devait-elle point connaître l'antique cité qui allait devenir son asile jusqu'à ce que le prince d'Orange lui permit de s'enfermer dans une tombe ?

Ce fut avec une curiosité mélancolique qu'elle s'enfonça dans la ville. Des ruines qu'y avaient accumulées le prince d'Orange en 1571 et les Prussiens en 1872 se voyaient encore. Il ne restait plus rien du magnifique château élevé jadis par un seigneur du pays.

La situation de Gorcum rendait cette ville importante : séparée de Rotterdam par huit lieues,

elle se trouvait seulement à deux lieues de Vianen, sur les confins de la Gueldre.

Baignée par les eaux de la rive droite de la Meuse, traversée par la rivière la Linghe, elle avait cet aspect coquet des cités hollandaises qui repose agréablement les yeux.

Ancienne capitale du pays d'Archel, Gorcum, l'antique Gorichem, était la seconde ville envoyant des députés aux Etats de la Province.

Marie entra dans l'église de Saint-Vincent.

L'horrible souffrance qui lui étreignait le cœur la ramenait aux pieds de Dieu.

Quand elle y pénétra, tout le chapitre des chanoines, fondé par l'évêque Jean d'Archel et par son frère Othon, se trouvait dans le chœur. Depuis 1378, ils remplissaient Gorcum de leur zèle apostolique et de l'exemple de leurs vertus.

Marie se prosterna sur les dalles, et, tour à tour, se pressèrent sur ses lèvres les noms de Grotius et de ses enfants.

Quelques femmes seulement avaient prouvé comme elles le besoin de chercher l'appui et la consolation plus haut que dans les amitiés humaines. Sous la grande faille noire qui les enveloppait, Marie Reigenberg entendit plus d'un sanglot. Quand elle quitta l'église, attendant sur le seuil celles qui lui parurent les plus pauvres, elle vida dans leurs mains le contenu de sa bourse de peau d'Espagne, en leur disant :

— Priez pour les prisonniers.

Lorsqu'elle redescendit sur les bords de la Meuse, le soleil transperçant les brouillards qui, le matin, couraient sur les eaux et enveloppaient les tours de pierre des déchirures de leurs voiles, elle vit debout, à la pointe extrême de l'île de Bommol, la forteresse semblable à une roche inébranlable. Un peu au-dessus, la ville de Gorcum émergeait à son tour des eaux, semblable à une naïade baignée par les caresses du soleil. Elle regardait Gorcum comme une sœur jumelle dont la séparation la Meuse élargie, entourée de murailles en 1400, et propriété des comtes de Horn, elle semblait maintenant garder le deuil du comte Philippe qui expia, avec son ami d'Égmont, sa haine pour l'étranger et son amour pour sa patrie. La veuve de Philippe de Horn avait cédé la ville aux Etats-Généraux, et depuis elle suivait la fortune des Provinces-Unies. Elle semblait riante et paisible sous ses grands ombrages, et l'on eût dit que le sinistre voisinage de la forteresse de Loèves'tein ne jetait pas même d'ombre sur les demeures, toutes blanches aux regards, encadrées dans les arbres des vergers, et dont les lianes gagnaient les toits de briques rouges.

Marie rogna lentement la demeure de David Dszclaër. Le vieillard, inquiet de son absence, guettait son retour au moment où elle parut.

— Ma femme vous attend, dit-il; elle veut vous

du Temple ou de Belleville.

» Je suis trop partisan du relèvement de l'industrie nationale, trop dévoué à cette cause sacrée, qui pour moi est d'un intérêt primordial, pour laisser faire quoi que ce soit qui puisse effrayer l'étranger et l'empêcher de venir contribuer par sa présence au succès de l'Exposition de 1889.

» Si, pendant la période électorale, il se passe des faits regrettables, ce n'est pas à moi qu'il faudra les imputer, mais à mes adversaires; car, pour moi, j'y suis bien décidé, et rien ne me fera changer de résolution, j'ai fait hier, ce que je ferai demain: ne pas bouger d'ici, recevoir toutes les personnes qui viendront me voir, causer avec elles et faire que, lorsqu'elles sortent de mon cabinet, elles me soient absolument acquises et n'aient plus qu'un désir: me créer de nouveaux partisans.

» Et ce résultat, je suis tellement certain de l'obtenir, que je compte pour le 27 janvier sur une majorité écrasante, qui mettra en émoi non seulement la France entière, mais aussi l'étranger.»

M. Boulanger compte sur la prochaine élection pour mettre en émoi la France tout entière et même l'étranger.

Et il est sûr, dit-il, que les conservateurs l'aideront!

Qui trompe-t-on?

Les conservateurs, parbleu.

## LES INONDATIONS

Perpignan, 8 janvier.

Les communications télégraphiques étant rétablies sur plusieurs points, il est possible maintenant de se rendre compte des dégâts causés par les inondations.

A Port-Vendres, les eaux ont fait irruption dans les habitations, sur les quais de débarquement. La garnison, les habitants, les équipages des paquebots ont fait leurs efforts pour faire une digue, afin de préserver les docks de la Compagnie Transatlantique.

A Collioure, l'éboulement partiel de la montagne, qui se trouve à la sortie du tunnel Saint-Elme, obstrue la voie du chemin de fer. Les fils télégraphiques sont coupés.

La plupart des trains venant de ou se dirigeant vers Cerbère sont supprimés.

Un seul côté de la ligne d'Espagne est libre: un transbordement a dû être organisé entre Collioure et Port-Vendres, afin de rétablir la circulation des trains.

Le rivièr Agly a débordé à Saint-Laurent-la-Salanque; depuis ce matin, ce village est sous l'eau. L'adjoint au maire a télégraphié au préfet; règne une grande misère, des secours immédiats sont réclamés.

Les dégâts sont considérables dans la grande plaine de Salanque.

Le beau temps était revenu, on pourra bientôt rétablir les communications et porter des secours sur les divers points.

Les courriers et les trains de l'intérieur ne sont pas encore arrivés ici.

remercier de nous juger dignes d'être vos amis pendant le temps de votre épreuve.

Critte Dazclèr était une petite femme fraîche encore, dont les cheveux blancs couvraient un front sans rides. Vêtue d'une façon puritaine, portant le grand col de batiste et les hautes manches dont nous trouvons les Hollandaises parées dans les tableaux des maîtres de ce temps, elle respirait une bonté angélique doublée par l'expression de grands yeux bleus emplis de candeur.

David et Critte s'étaient aimés depuis l'enfance, et la fusion du cœur de ces deux êtres était telle que leurs physionomies finissaient par se ressembler. Ce qu'exprimait l'une, l'autre le traduisait comme un miroir fidèle. Critte accueillit Marie non pas seulement avec affection, mais avec respect. N'était-elle pas la digne, la sainte compagne de Grotius? Avec une sollicitude charmante, elle lui montra l'appartement dont elle disposerait pour elle et pour ses enfants; une vaste chambre devait servir à la bibliothèque, dès que les États, faisant droit à la demande de Marie, lui auraient permis de la racheter. Elle espérait bien, grâce par grâce, à force de supplications, obtenir que la captivité de son mari fût adoucie. Les grandes tendresses ont d'admirables terveurs et des espérances éternelles.

Après avoir passé la matinée à Gorcum, Marie reprit la route de La Hays.

On ne signale aucun accident de personnes.

Madrid, 8 janvier.

Par suite du gros temps, la goëlette anglaise *Margarit Hain* (?), ancrée à San-Féliu de Guiquol, province de Gerone, a rompu ses amarres.

Les corps de trois matelots ont été rejetés sur le rivage.

Deux autres matelots et le capitaine ont disparu; un matelot et un carabinier ont été sauvés.

La pluie persiste dans la province de Valence. Les habitants sont dans une grande misère.

L'exportation des oranges est arrêtée.

Un cyclone s'est produit dans la province d'Alicante et y a causé de nombreux dégâts.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

#### CONFÉRENCE DE M. BOUCHARD

M. Bouchard, secrétaire de la Société industrielle de Maine-et-Loire et délégué préfectoral, fera dimanche prochain, à Saumur, une Conférence sur les *Vignes américaines*, ce qu'il faut en espérer et ce que l'on en doit craindre. Il exposera quelles espèces de vignes américaines l'on doit planter suivant les terrains et les climats.

#### LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Samé li prochain 12 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, grande salle de la Mairie de Saumur, Conférence par M. Edmond Goblot, professeur de philosophie au Lycée d'Angers.

Sujet de la Conférence: *Le principe des nationalités*.

Entrée libre et gratuite.

#### UNION SAUMUROISE, société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime.

Sur la proposition de M. le préfet de Maine-et-Loire, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a bien voulu allouer à titre d'encouragement, sur les fonds de son ministère, une subvention de cent francs à la Société.

L'assemblée générale prévue par l'article 47 des statuts qui doit se tenir le deuxième dimanche de janvier est remise au dimanche 20 janvier courant, en raison de l'empêchement de plusieurs membres de la commission.

Le Président, G. DOUSSAIN.

M. Rivarain-Collin doit être enchanté des tramways saumurois; en cela il ressemble fort à tous ceux qui ont des voitures ou des camions.

Hier, un de ces lourds chariots s'est pris dans les rails qui tournent roides à l'extrémité du pont Cessari. Les deux roues étaient tellement serrées qu'il a fallu passer plus de vingt minutes pour les dégager. Ce n'est

Quand elle entra dans sa maison, la veuve et les fils de Barneveldt s'y trouvaient. Les yeux rouges et caves de la femme du grand patriote témoignaient des larmes versées. Quant aux enfants, on les eût dit subitement grandis. Le pli d'une grave pensée se creusait sur leurs jeunes fronts; la bouche s'arrêtait nette et sérieuse; le regard voyait loin, en avant, avec une expression assombrie. Chacun d'eux gardait le souvenir du serment prononcé à l'heure où le sang du martyr coulait lentement sur le sable rouge, ce sable dont ils avaient criblé les vitres derrière lesquelles se cachait Maurice de Nassau.

L'entretien fut grave. La grande veuve resterait à La Hays; Marie suivrait Grotius dans son exil. Les deux femmes échangeaient des protestations de dévouement qu'elles savaient sincères. Au moment de se quitter, elles se regardèrent avec les angoisses de l'adieu.

— Nous reverrons-nous en ce monde? demanda la femme du martyr.

— Nos cœurs ne se sépareront pas, vous recevrez fréquemment de nos nouvelles.

Le soir même, Marie s'occupa de son départ.

Le lendemain, David Dazclèr recevait sous son toit la famille de Grotius.

Jean de Mombas l'accompagnait: quelque amour qu'il ressentit pour Cornélie, l'heure était passée de parler de tendresse. Tous se devaient au pri-

qu'à l'aide de forts leviers qu'on n pu y parvenir.

#### ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

Voici les résultats complets du scrutin de ballottage du dimanche 6 janvier:

MM. Max-Richard	229 élu.
Blavier	226 élu.
Genest	226 élu.

#### LE BOULANGISME DANS LES DÉPARTEMENTS

Il paraît que c'est dans le courant de janvier que le comité du parti national, dont le général Boulanger est le chef, étudiera la situation électorale particulière à chaque département au point de vue du succès des candidats boulangistes.

Le département de Maine-et-Loire est, dit-on, compris dans ceux où une liste sera présentée si le scrutin actuel subsiste.

#### LES RÉPUBLICAINS MENDIANTS

On nous apprend, dit le *Journal de la Vienne*, que les campagnes sont sillonnées par des agents républicains tendant la main au pauvre paysan, lui demandant un petit franc pour la propagande républicaine.

Ils sont assez mal reçus, ces mendiants-là, car les cultivateurs trouvent qu'ils paient assez d'impôts à la République et ne se soucient pas d'alimenter une caisse qui servirait à faire boire et manger les agents républicains.

Si les gros bonnets radicaux n'ont pas le sou, qu'ils sollicitent les fonctionnaires que la République paie si grassement pour ne rien faire.

C'est bien le moins que ces gens-là se cotisent et versent à pleines mains une partie de ce que le gouvernement leur distribue avec tant de libéralité.

Et puis est-ce que la plupart de ces fonctionnaires ne sont pas les créatures de ceux qui seront demain les candidats républicains à la députation?

Il est donc juste qu'ils vident leurs poches dans l'escarcelle en faveur de ces candidats, leurs protecteurs et leurs patrons.

Mais les populations rurales doivent se mettre en garde contre ces commis-voyageurs, car elles n'ignorent pas que c'est contre elles surtout que travaillent tous ces opportuno-radicaux.

Ils ont dilapidé leur propre fortune; ils dilapident celle de la France; ils n'ont plus qu'à rentrer dans leurs trous et à ne plus en sortir.

Le pays leur en saura gré et s'en portera mieux.

#### M. HERVÉ-BAZIN

Voici en quels termes l'*Anjou* annonçait avant-hier la mort de son ancien directeur, M. Hervé-Bazin:

« Nous apprenons une bien triste nouvelle. Notre éminent collaborateur et ami, M. Hervé-Bazin, professeur d'économie politique à l'Université catholique d'Angers, conseiller municipal, est mort, presque subitement, ce matin, à six heures. Il y a

environ un an, M. Hervé Bazin, en sortant, le soir, du Conseil municipal, avait eu une attaque de paralysie, et sa santé, jusqu'alors très robuste, en avait été profondément ébranlée, mais, depuis, grâce aux soins dévoués dont il était entouré, il semblait avoir entièrement triomphé du mal qui l'avait terrassé un moment, et rien ne faisait prévoir sa fin prochaine.

» Hier encore, il était venu dans l'après-midi aux bureaux de l'*Anjou* et avait causé très gaiement avec plusieurs de nos amis. Il avait ensuite présidé une réunion de jeunes gens auxquels il avait adressé une allocution pleine de cœur.

» A dix heures et demie du soir, au moment de se coucher, il fut soudain frappé d'une seconde attaque de paralysie et tomba au pied de son lit. M<sup>me</sup> Hervé et plusieurs de ses filles accoururent aussitôt. Le prêtre et le médecin furent mandés. Le malade reçut les derniers sacrements et, ce matin, à six heures, il expirait sans avoir recouvré sa connaissance. M. Hervé était dans sa quarante-deuxième année.

» Sous le coup de l'affreuse douleur que nous cause cette mort, on conçoit que nous ne puissions aujourd'hui parler comme il conviendrait de M. Hervé-Bazin dans ce journal dont il fut, pendant quatre ans, le directeur et auquel il ne cessa de collaborer avec un dévouement et un talent universellement appréciés.

» M. Hervé-Bazin est une victime du travail. Il s'est dépensé sans compter dans les nombreuses œuvres catholiques auxquelles il avait voué sa vie, prodiguant sans mesure les trésors de sa magnifique intelligence et de son cœur d'apôtre. Tour à tour professeur, conférencier, président de comités, écrivain — dans le livre, la brochure, le journal — il n'est pas une minute de son existence si prématurément fauchée qui n'ait été consacrée à la défense de la Justice et de la Vérité. Tel fut l'homme, tel fut le chrétien. Aussi ne mourit-il pas tout entier et c'est bien de lui qu'on peut dire avec les Saints Livres: *Defunctus adhuc loquitur*. Car ses œuvres demeureront et le souvenir du bien qu'il fit ne périra pas, mais sera conservé précieusement, — comme un honneur incomparable et un patrimoine sacré, par la famille en larmes qu'il laisse derrière lui, — comme un haut enseignement pour tous ceux qui ont connu cette âme d'élite si ouverte à toutes les manifestations du Vrai, du Beau et du Bien.

» Que M<sup>me</sup> Hervé et ses huit enfants veuillent bien agréer l'expression de nos plus vifs sentiments de condoléance et de notre respectueuse sympathie.

» C'est dans les espérances immortelles de la Foi que cette famille si cruellement éprouvée puisera les seules consolations qui puissent apporter quelque allègement à son inconsolable douleur.

» ALPHONSE POIRIER. »

Toute la presse angevine, et nous nous associons à ces sentiments, rend hommage aux éminentes qualités et aux vertus de celui que la mort vient d'enlever à toutes les œuvres du pays.

#### La mort de M. Neveu

Une dépêche de Nantes nous a annoncé hier une nouvelle bien regrettable. Notre compatriote angevin, M. Neveu, ancien pensionnaire de l'Opéra-Comique de Paris, première basse chantante d'opéra-comique au Grand-Théâtre de Nantes, ancien directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, est mort mardi soir 8 janvier, à sept heures, après une douloureuse maladie qui le tenait éloigné de la scène depuis quelque temps.

M. Neveu était âgé de 45 ans.

Nous empruntons à *Nantes Lyrique* quelques détails biographiques que M. Neveu avait fournis lui-même à notre confrère:

Après un début à Orléans comme jeune premier, il avait été engagé à Bordeaux où il rencontra pour son avenir M. Serzeau, le professeur de Talazac et de Cabalet. Après trois années d'études, il vint à Paris où grâce à la protection de M. Ismaël, le baryton alors dans tout l'éclat de son beau talent et de son succès dans *Rigoletto*, il fut engagé par M. Carvalho, directeur du Théâtre-Lyrique, où il resta deux ans.

Il fut engagé successivement comme basse chantante à Genève et à La Hays.

Rentré à Paris en 1870, il y fut bloqué comme tant d'autres. Les privations du siège n'eurent aucune influence sur son organe et presque aussitôt après il débuta à l'Opéra-Comique, où il resta cinq ans, Massenet lui

sonnier, et ramettaient entre les mains de Dieu la réalisation des deux projets d'autrefois.

Le lendemain, Jean de Mombas se rendit à Lœvestein. Des liens étroits l'attachaient au commandant de Kerkove. Le jeune homme, dans une bataille contre les Espagnols, avait détourné l'arme levée sur le commandant. A son tour celui-ci, trouvant Mombas blessé, évanoui, l'emporta en travers de son cheval et le rendit à la vie. Le vieux brave estimait le jeune capitaine et gardait confiance dans son avenir. Il lui offrit une lettre pressante pour un de ses amis dont l'influence était grande auprès du stathouder; d'abord Jean éprouva la tentation de la refuser, puis il la prit et remercia chaleureusement de Kerkove.

— Vous emportez un bel avancement, lui dit le commandant de Lœvestein. A votre âge on doit être ambitieux.

(A suivre.)

#### BOURSE DE PARIS

DU 9 JANVIER 1889.

Rente 3 0/0	82 85
Rente 3 0/0 amortissable	86 60
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 70
Obligations du Trésor	512 »

confia la création du rôle de Don José dans son *Don César de Bazan*.

On le voit ensuite à Bruxelles, Lyon, Marseille, et il fait avec le célèbre impresario Strakosch une tournée à Naples, Rome et Barcelone.

De retour à Paris, il fut engagé pour un an à l'Opéra, et de là revint à Angers où pendant deux ans il fit partie de la troupe d'opéra de M. Breton, à la suite desquels il fut lui-même directeur pendant un an.

Ajoutons qu'à Saumur et à Angers, M. Neveu s'était acquis, comme artiste et comme directeur, les sympathies du public et de toutes les personnes qui ont eu des rapports avec lui.

#### TENTATIVE CRIMINELLE

Le 1<sup>er</sup> janvier, vers onze heures et demie du soir, M<sup>me</sup> veuve Bryer, propriétaire aux Aulnays, commune de Cornillé, arrondissement de Baugé, entendit frapper à sa porte.

A cette heure indue, cette dame, qui est dans un âge déjà avancé, ne crut pas devoir répondre.

Quelques instants après, des craquements significatifs parvinrent à l'oreille de M<sup>me</sup> Bryer. Plus de doute, on essayait de pénétrer chez elle de vive force, en pratiquant des pesées sur la porte.

Celle-ci résistait, le malfaiteur essaya de fracturer la porte d'une autre chambre, mais sans plus de succès.

Devant ce double insuccès, l'individu s'attaqua aux contrevents. Cette fois, son entreprise réussit.

Les contrevents ouverts, l'homme brisa, à coups de bâton, le châssis de la fenêtre.

Devant tant d'audace, M<sup>me</sup> Bryer ne perdit pas son sang-froid, et appela à son secours l'un de ses voisins nommé Baillif.

Puis, ayant saisi une petite fourche en fer, la courageuse femme s'approcha de la fenêtre que s'apprêtait déjà à escalader le bandit et menaçait celui-ci de le frapper avec l'instrument qu'elle tenait en main, s'il ne s'éloignait pas.

A peine avait-elle prononcé ces mots, qu'elle tombait étourdie par un vigoureux coup de bâton que le misérable lui avait asséné sur le front.

Fort heureusement, à ce moment, M. Baillif, ayant entendu les cris de détresse de sa voisine, accourait. Son arrivée mit en fuite le malfaiteur et empêcha probablement la perpétration d'un horrible assassinat.

M<sup>me</sup> Bryer, dont le visage était couvert de sang, reçut les soins qu'exigeait son état.

Quant à l'auteur de cette criminelle tentative, il n'a pu jusqu'à présent être découvert.

#### LE CRIME DE NOIZAY

Double assassinat, vol, incendie

La *Petite France* a publié ces nouveaux renseignements :

Point ou peu de nouveau sur l'enquête qui se poursuit activement.

Les perquisitions rue Challemeil, au domicile de la femme Benoit, se sont terminées lundi soir.

Ont-elles donné à la justice tous les résultats qu'elle en attendait? C'est le secret de l'instruction.

Disons cependant que lundi soir l'attitude de la femme Benoit, empreinte d'une visible satisfaction, semblait démontrer que les recherches opérées dans sa maison n'avaient pas été très concluantes.

Peut-être, en effet, au point de vue strict du crime de Noizay, n'a-t-on pas pu obtenir, de ce côté, une certitude absolue. La justice a, du moins, recueilli des indications précieuses sur les méfaits nombreux d'une véritable bande de voleurs, dont la femme Benoit serait l'un des plus beaux ornements.

En ce qui concerne le crime de Noizay, s'il ne s'est produit, aujourd'hui, aucun acte extérieur d'enquête à ce sujet, il ne faudrait pas en conclure que l'instruction ait subi un temps d'arrêt.

Les magistrats ont déjà recueilli assez d'éléments pour que l'information continue sans relâche, et, si nous sommes bien informés, un résultat considérable sera obtenu très prochainement.

Nous ne pouvons en dire davantage aujourd'hui; nous liendrons nos lecteurs au courant, lorsque de nouveaux faits se produiront.

Dans les choses les plus sérieuses, on peut toujours glisser un grain de fantaisie.

C'est ainsi que, mardi matin, en revoyant un récit que nous faisons il y a quelques jours, nous ne pouvions nous empêcher d'établir une certaine analogie entre l'attentat de Noizay et le crime de Sceaux, dont l'auteur présumé, le nommé Vau (Gilbert), reste introuvable.

Des deux côtés les victimes ont été assassinées; à Sceaux, des préparatifs d'incendie ont été relevés; à Noizay, l'incendie a eu tout son effet.

A Sceaux comme à Noizay, donc, même mobile apparent, le vol; même façon de procéder, l'assassinat et l'incendie.

La coïncidence est au moins curieuse.

De nouvelles arrestations ont été opérées: celles d'un sieur C..., âgé de 25 ans, ancien soldat au 86<sup>e</sup> de ligne, et de sa maîtresse.

Le sieur C... s'était, depuis le mois de mars dernier, établi épicier, dans un petit magasin de la rue de la Grosse-Tour, tenu jadis par une veuve Leborgne.

C... qui, avant de se mettre dans le commerce, venait de louer à M. Bourreau, son propriétaire actuel, le magasin dont nous venons de parler, vivait en garni avec une femme qui avait abandonné son mari. Il était lui-même marié et séparé d'avec sa première femme.

Ce faux ménage ne s'occupait que très indirectement de son petit commerce, bien que payant assez régulièrement son propriétaire. C..., qui devait se trouver dans une position assez embarrassée, avait prévenu ce dernier qu'il le quitterait d'ici peu.

Tout jeune encore, C... avait des goûts de dépense absolument incompatibles avec sa modeste situation.

Il lui arrivait souvent de quitter son magasin en compagnie de sa maîtresse.

C... est de Noizay où habite sa mère à qui, raconte-t-on dans le quartier, il allait fréquemment rendre visite pour lui demander quelque argent.

Le jour du crime il était parti pour Noizay dès le matin, et en était revenu vers quatre heures de l'après-midi.

C'est au moins ce que rapportent les voisins qui d'ailleurs ont ajouté, sur notre interpellation, qu'il se pouvait que pendant la nuit l'épicier eut quitté, de nouveau, son domicile en cachette.

Signalons enfin d'autres arrestations rue Saint-Michel, en face la gare de l'Etat.

#### MORT SOUS LA GLACE

On mande du Mans, 9 janvier :

« Un accident terrible vient de se produire sur l'étang de Neuville, près Jublains (Mayenne). »

« Un jeune sergent du 124<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Laval, M. Henri de Tissièrre, fils du général de ce nom, était venu passer un congé de quelques jours chez M. Chedeau, adjoint au maire de Mayenne. »

« Ce jeune homme se rendit, en compagnie de quelques camarades, pour chasser les canards sauvages sur l'étang de Neuville. Après avoir tiré un canard qui tomba sur l'étang gelé, il courut sur la glace pour aller le ramasser. »

« Après trois cents mètres, la glace se rompit et pendant dix minutes le malheureux de Tissièrre se maintint à un glaçon; mais il disparut bientôt en jetant un cri terrible et sans que les témoins terrifiés pussent lui porter secours. »

« On prévint le maire de Mayenne qui accourut avec le docteur Morisset, le commissaire, M. Gouaille, et un détachement de soldats. »

« Après quatre heures de travail on put retirer le cadavre. »

« Le général Le Belin de Dionne, commandant l'Ecole de guerre de Paris, est l'oncle de la victime. »

#### POUR LES FUMEURS

Une série de primeurs de bonnes nouvelles pour les fumeurs.

Dès maintenant, tous les débiteurs de tabac sont autorisés à vendre les cigares de la Havane, qu'on ne trouvait jusqu'ici que dans les bureaux de vente directe. Pour que cette vente en détail se fasse sans danger de substitution, ces cigares sont livrés en coffrets revêtus de la vignette de la régie, faits en bois de cédrot et pourvus d'un couvercle en verre qui permet de voir les cigares au nombre de 4, 6 ou 10, suivant le prix.

Tous les débiteurs sont également autorisés à vendre tous les tabacs d'Orient à 20, 25, 35 et 45 francs le kilogramme, réservés jusqu'ici à la vente directe, soit en boîtes de 50

ou 100 grammes, soit en cigarettes de tous les modèles actuellement en vente.

On annonce aussi la mise en vente prochaine de cigarettes faites avec une machine perfectionnée qui les produit sans colle avec autant de régularité que les cigarettes faites à la main.

Et maintenant, puisque l'administration des tabacs est en si bonne voie de progrès, pourquoi ne livre-t-elle pas à tous les débiteurs: 1<sup>o</sup> les cigarettes nouvelles « à la main », infiniment plus fumables que les autres, et que l'on ne trouve actuellement que dans les bureaux de vente directe; 2<sup>o</sup> les tabacs anglais et américains, qui sont encore soumis aux mêmes exceptions?

#### Théâtre de Saumur

##### LE PARFUM

La représentation du *Parfum*, qui devait avoir lieu le samedi 29 décembre, ayant été ajournée pour raisons majeures, a été donnée hier soir sur notre scène et a remplacé cette semaine le *Petit Faust* qui, pour la même raison majeure, a été renvoyée à lundi prochain.

La comédie de MM. Blum et Raoul Tchébé n'est pas précisément une pièce pour jeunes filles; c'est d'un leste... et les lecteurs de l'*Echo Saumurois* me dispensent de leur en donner le moindre détail, d'autant plus que ces détails sont tellement inextricables qu'on se demande un peu avant la fin comment vont se débrouiller tous ces quiproquos, tous ces enchevêtrements plus ou moins heureux. Le dénouement arrive cependant assez bien, mais trop brièvement à côté des longueurs de certaines scènes précédentes. Malgré quelques petites imperfections, le *Parfum* est une pièce à succès, dont le Palais-Royal profitera longtemps encore.

Les artistes qui accompagnent M. Plet dans sa tournée en province sont des auxiliaires sérieux des auteurs du *Parfum* et contribuent par leur talent au succès de cette pièce. Signalons en première ligne M<sup>lle</sup> Carina, du Palais-Royal, qui a su donner au rôle de Sylvanie un cachet tout particulier d'épouse adultère... sans l'être!

MM. Plet, Legrenay et Paul Chabot ont également enlevé avec verve les rôles de savants de la nouvelle école. Tous ont été fort applaudis et rappelés.

La soirée avait commencé par *Horace et Liline*, comédie en un acte des mêmes auteurs, très bien jouée par MM. Barbier et Legrenay fils et M<sup>lle</sup> Blancheteau.

La salle était assez bien garnie. Toutes les bonnes places étaient occupées. M. Plet devra se souvenir de son passage à Saumur et ne pas manquer désormais de s'y arrêter; il y trouvera toujours le même accueil. NEMO.

#### Boiteux et courbé

Messimy, par Montmorle (Ain), le 25 août 1888. — Je souffrais depuis deux mois de douleurs rhumatismales qui me rendaient boiteux et courbé; je ne dormais pas. Une seule boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me permettre de reprendre mes occupations; je ne souffre plus et le repos est revenu. (Signature légalisée.) FAYRE PHILBERT.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 janvier. Nos rentes sont très soutenues. Le cours rond de 83 a été longuement discuté sur le 3 0/0; finalement on reste à 82.95; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 104.75.

Le Crédit Foncier conserve une excellente tenue à 1,333.75. Les achats en obligations foncières et communales prennent de jour en jour une plus grande importance; ce mouvement fait prévoir la conquête du pair pour les titres qui ne l'ont pas encore atteint.

La Banque d'Escompte se traite de 523 à 525. On échange la Société Générale à 467.50. Cet établissement et la Banque de Lusitanie en Portugal recevront jusqu'au 10 janvier les souscriptions aux 15,800 bons privilégiés de l'Union Agricole Portugaise. Les demandes peuvent être adressées également chez tous les correspondants de France et à l'étranger de ces deux sociétés.

Le Crédit Mobilier sur lequel on a détaché le 6 courant un coupon de 12 fr. brut est animé à 442.50 et 443.75. Les actionnaires dont les titres ne portent pas l'estampille de la réduction du capital de 40 à 30 millions sont tenus de les présenter au siège social, place Vendôme, pour l'accomplissement de cette formalité indispensable pour toucher l'acompte sur le dividende de 1888; lequel acompte a été fixé, impôts déduits, à 11.34 par action au porteur et à 11.64 par action nominative.

Le Panama a été plus ferme et s'est négocié de 115 à 120. Les obligations sont également en amélioration.

On relève de bons achats sur les actions et obligations de nos chemins de fer dont les cours s'élevaient.

#### Théâtre de Saumur

##### TOURNÉES DELÉTRAZ

MARDI 15 Janvier 1889,

Une seule représentation du grand succès de la Comédie-Française

AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>me</sup> DEVOYOD

De la Comédie-Française

Accompagnée d'artistes des premiers théâtres de Paris

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

## LE FLIBUSTIER

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Jean RICHPIN.

M<sup>me</sup> DEVOYOD, de la Comédie-Française, remplira le rôle de *Marie-Anne*; M<sup>lle</sup> Sarah WELANOFF, de l'Odéon, celui de *Janik*; M. DELÉTRAZ, celui de *Pierre*; M. HENRY MONNIER, du Gymnase, celui de *Legoz*; M. Stéphane LAFARGE, de l'Odéon, celui de *Jacquemin*; M. DIEUDONNE, celui du *Père Mathurin*; MM. DUCLOS et BERTRAND, pêcheurs, etc.

On commencera par

### MONSIEUR SCAPIN

Comédie nouvelle en 2 actes, de M. Jean RICHPIN.

M<sup>me</sup> DEVOYOD remplira le rôle de *Dorine*. — Les autres rôles seront remplis par M<sup>lle</sup> Sarah Welanoff, MM. Henry Monnier, Sénéchal et Lafarge.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 12 janvier

Première représentation du *ROI D'YS*, opéra-comique de LAJO, avec M<sup>lle</sup> DUVIVIER dans le rôle de *Margared*, créé par elle à Genève.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon, prévient MM. les actionnaires que l'assemblée générale tenue le 28 décembre dernier a voté un dividende de 20 francs par action contre la remise du coupon n<sup>o</sup> 6.

Ce coupon sera payable à partir du 15 janvier au siège social de la Compagnie et dans les Agences de la Société Générale.

#### EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ<sup>r</sup>.

Confitures fines et Gelées en boîtes de 5 kilos, fabrication de 1888

Groseille.....	0 f. 60 le 1/2 kilo.
Mirabelle.....	0 70 —
Abricots.....	0 70 —
Reine Claude....	0 70 —
Cerise.....	0 70 —

Toutes nos confitures sont garanties pures fruits et sucre

#### Canal de Panama

M. LIÉNARD, Banquier à Saumur, prévient les Actionnaires et Obligataires du Canal de Panama, qu'il tient à leur disposition des feuilles d'adhésion aux propositions faites par le Comité.

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par un dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### Les découvertes de la science

##### LA DYNAMODERMIE

La meilleure, la plus irréfutable preuve que la Dynamoderme obtient des succès inespérés et tels qu'on n'en n'a jamais enregistré depuis des siècles dans les différents traitements des affections nerveuses, c'est la concurrence déloyale, la contrefaçon qui s'implante avec des titres similaires propres à jeter la confusion entre l'Institut Dynamoderme que nos lecteurs connaissent de nom et de réputation au moins. Le public ne saurait s'y méprendre, car toutes les demandes de conseils, de brochures et de plaques Dynamodermiques doivent être adressées à l'Institut Dynamoderme de Paris, 7, rue Godot de Mauroy. Rappelons que par un simple traitement externe de 30 nuits, l'asthme, la goutte, l'ataxie, la paralysie, l'épilepsie, les douleurs de toute nature sont guéris, que dès la première seconde d'application toute douleur est calmée et jugulée, quelque soit son siège, sa durée et sa violence. On ne saurait trop engager les malades fatigués des drogues à essayer seulement une minute cette merveilleuse méthode. D' DE MONPLAISIR.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, Et de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

## VENTE

AUX enchères publiques DE DIVERS

# IMMEUBLES

Dépendant d'une faillite Consistant en : Une Maison d'habitation et Terres Sis commune de Varennes-sous-Montsoreau.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 3 février 1889, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Gustave-Philippe Doussain, expert comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, agissant en qualité de syndic de la faillite de M. Jean-Désiré Néret, marchand-forain, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, ayant ladit M. Doussain, es-qualité, M<sup>e</sup> Louis ALBERT pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé dudit sieur Jean-Désiré Néret, marchand-forain (failli), demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, ayant aussi M<sup>e</sup> Louis ALBERT pour avoué ;

Il sera procédé, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la faillite.

### DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> Lot. Une maison d'habitation, sise au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, convertie en ardoises, composée de trois chambres à feu, greniers sur le tout, un cellier, un toit à porcs, un hangar, dont une partie sert d'écurie, et neuf ares cinquante centiares de terre, formant un seul tenant, le tout porté au plan cadastral de ladite commune sous les n<sup>os</sup> 210, 211 et 212, section D, joignant au levant Delambre, au midi les représentants Bauron, au couchant la rue et au nord Baudry. Mise à prix..... 3,500 fr.

2<sup>e</sup> Lot. La nue-propriété d'un morceau de terre, situé au Ruissseau, commune de Varennes-sous-Montsoreau, contenant deux ares soixante centiares, joignant au levant veuve Chollet, au midi Porché, au couchant Boisnier-Renou, au nord Girault et Pavillon. Mise à prix..... 20 fr.

3<sup>e</sup> Lot. La nue-propriété d'un autre morceau de terre, situé aux Miérieres, même commune, contenant dix-sept ares, quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant Malherbe, au midi Néret, au couchant Guillemet et Pecqué. Mise à prix..... 150 fr. (Ces deux derniers lots sont soumis à l'usufruit pendant sa vie de M. Pierre Baudry, charpentier, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau.)

Total des mises à prix.. 3,670 fr. S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ; Soit à M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, e<sup>e</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(31) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, Et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

## A VENDRE

AUX enchères publiques. En un lot,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

## Une Pièce de Pré

Située dans la prairie de Mollay, commune de St-Just-sur-Dive Appartenant au sieur Camille Hardouin, de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi 2 février 1889, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille du sieur Camille Hardouin, interdit, et après nommé, tenu sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le quatre décembre, même mois ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Bienne-Désiré Dubois, propriétaire, demeurant à Chacé,

Agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction du sieur Camille Hardouin, cultivateur, domicilié à Saint-Cyr-en-Bourg, actuellement détenu à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Henri LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

En présence du sieur Jean Pasquier, propriétaire, demeurant commune d'Antigné, « pris au nom et comme subrogé-tuteur dudit sieur Hardouin », ou lui dûment appelé ;

Il sera, le samedi deux février mil huit cent quatre-vingt-neuf, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

Un pré, de la contenance d'environ soixante-dix ares quatre-vingt-neuf centiares, situé à la Grande-Rivière, dans la prairie de Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, porté en plan cadastral de cette commune sous les numéros 405 et 406, section A, et joignant au midi M<sup>e</sup> Lecompte, au nord Coulon-Renault et au couchant la Thouet. Mise à prix..... 3,500 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Enregistré à Saumur le janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (32)

## A LOUER

DE SUITE

MAISON propre au commerce, actuellement occupée par M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beaupaire, 8.

Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

## DEMANDE

En séparation de biens.

D'un exploit de M<sup>e</sup> VINCENT, huissier à Saumur, en date du sept janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

Il appert que :

Madame Françoise-Joséphine Lelièvre, épouse sans profession du sieur Jean-Désiré Néret, marchand forain en état de faillite, ladite dame demeurant avec lui à Varennes-sous-Montsoreau, a formé contre son mari et M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur, pris en qualité de syndic de ladite faillite, sa demande en séparation de biens,

Et que M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Hour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(33) | L. ALBERT.

Etude M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blancier.

## A VENDRE

Maison d'habitation

ET

## VASTE USINE

Occupées par M. FUSILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés.

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable

UN

Très vaste Établissement

NOMMÉ

## VILLA PLAISANCE

Située à 1 kilomètre de Saumur,

Aménagée pour Fêtes, Noces et Banquets

Avec Jardins, Bosquets et Jeux de toutes sortes.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BREVET, notaire à Tigné.

## A VENDRE OU A LOUER

### Le FOUR à CHAUX de RIOU

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné,

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BREVET, notaire.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

## MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n° 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (36)

## MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35.

Les réparations seront faites.

S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

## BRODERIES

Or, ARGENT et en tous genres.

M<sup>e</sup> MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

## C<sup>ie</sup> du CANAL de PANAMA

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour le 26 janvier 1889, à 2 heures, salle de l'Hippodrome, ne pouvant valablement délibérer qu'autant que la moitié au moins du capital social sera représentée, MM. les Actionnaires propriétaires de plusieurs actions sont invités à déposer tous leurs titres pour pouvoir jouir d'un nombre de voix proportionnel à celui de leurs actions. (35)

M. COUÉ, photographe, demande un garçon de 15 à 16 ans. (37)

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

JEUNE HOMME de 17 ans demande place dans une maison de commerce. S'adresser chez M. BOUCHÉ, loueur de voitures, place de la Bilange.

ON DEMANDE un Apprenti boulanger, chez M. DECHEZELLES, quai de Limoges, n° 67.

## A VENDRE

### ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## ETRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

## M<sup>on</sup> IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

### Rayon spécial de Confection

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

## HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.